



Conseil économique et social

Distr. générale
2011

Original:

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février – 9 mars 2012

Point 3(a) de l'ordre du jour provisoire*:

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »: réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Internationale de l'Éducation, la Confédération internationale des syndicats et l'Internationale des services publics, organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social

* E/CN.6/2012/1.

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes ... et ... de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

L'émancipation économique des travailleuses en milieu rural grâce aux droits au travail, à l'éducation et aux investissements publics

L'Internationale de l'Éducation (IE), la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Internationale des services publics (ISP)¹ reconnaissent la contribution des femmes aux cultures, à la transformation et la préparation des aliments, surtout dans des fermes familiales, en vue de garantir la sécurité alimentaire mondiale qui est essentielle sachant qu'un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de la faim. Nous saluons les mesures adoptées pour veiller à ce que les femmes aient accès à la terre et en soient propriétaires, à ce qu'elles bénéficient de crédits, qu'elles accèdent aux marchés, aux technologies et à toutes les dispositions qui leur permettent de s'émanciper et les aident à lutter contre la pauvreté et la faim. La situation des travailleuses en milieu rural, en particulier dans l'agriculture, doit également être abordée. Les chercheurs et les universitaires, les décideurs politiques et les législateurs ont en effet trop souvent tendance à les ignorer. Le mouvement syndical international plaide en faveur de mesures spécifiques pour permettre l'émancipation économique, sociale et politique de toutes les travailleuses rurales, en ce compris l'accès aux biens publics, une protection juridique et sociale, des investissements publics dans des infrastructures sociales et physiques, et une fourniture efficace de services. Il est particulièrement urgent d'agir: plus de 1,4 milliard de personnes vivent dans la pauvreté extrême (c'est-à-dire qu'elles disposent de moins de 1,25 dollar US par jour), et un milliard d'entre elles vivent en zones rurales.

L'emploi des femmes dans l'agriculture

L'agriculture reste un important secteur d'emploi. En 1991, l'agriculture occupait 45,2 pour cent de la population active totale; toutefois, en 2007, cette proportion était tombée à 34,9 pour cent. Les femmes représentent 41,3 pour cent de la main-d'œuvre totale et travaillent dans tous les secteurs agricoles. Elles sont travailleuses journalières ou saisonnières, travailleuses migrantes, sont employées dans des plantations et dans des établissements d'emballage, dans des serres et des entrepôts frigorifiques. Toutefois, la part de la main-d'œuvre qu'elles constituent fluctue et la classification des emplois est souvent fonction du sexe. Dans le secteur du thé, qui emploie des millions de personnes au niveau mondial, les femmes représentent la part la plus importante de la main-d'œuvre. Dans la filière de la banane, elles travaillent principalement à l'emballage. Dans les cultures plus

¹ La déclaration a été préparée en partenariat avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).

récentes, comme l'industrie des fleurs coupées et l'horticulture d'exportation, les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre, tant au niveau de la récolte que de l'emballage.

Enjeux actuels

Malheureusement, l'agriculture se caractérise par des déficits de travail décent considérables. Il n'est en effet pas rare que les travailleurs agricoles n'aient pas accès aux droits fondamentaux les plus élémentaires couverts par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à savoir la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de discrimination, l'égalité au travail et l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. De plus, l'inspection du travail est souvent inexistante ou limitée².

Les femmes, en particulier, sont confrontées à des inégalités lorsqu'elles tentent d'accéder à des emplois décents. Par exemple, certaines pratiques d'employeurs, n'offrant que des contrats à court terme aux femmes et/ou leur imposant un test de grossesse avant de leur offrir un emploi, empêchent les travailleuses d'exercer leur droit à des prestations de maternité.

Outre les rôles multiples des femmes, en tant que gestionnaires du ménage et soutiens de famille, au niveau de l'organisation et de la fourniture de services communautaires, et au sein de l'économie, les travailleuses rurales en particulier ont aussi les journées de travail les plus longues. Le partage inégal des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, de même que l'absence de services publics de qualité font que les femmes travaillent trop, qu'elles soient ou pas payées, et limitent leur accès aux emplois rémunérés.

La faible participation des femmes aux prises de décisions dans les milieux ruraux – où ce problème est plus sérieux que dans les zones urbaines – et leur piètre représentation à ce niveau mènent inévitablement à un manque de partialité en termes de priorités, de politiques et de programmes.

Sans compter que le secteur agricole est l'une des industries les plus dangereuses. Les accidents y sont fréquents et sont souvent invalidants ou mortels, plongeant alors un peu plus les familles dans la pauvreté. Il est fréquent que les femmes employées dans des entreprises d'emballage et dans l'industrie des fleurs coupées souffrent de troubles des membres supérieurs en raison des tâches répétitives et des mauvais postes de travail.

Les preuves rassemblées par les organisations syndicales montrent que le harcèlement sexuel est courant, surtout lorsque les femmes n'ont que des contrats temporaires ou lorsqu'elles sont payées à la pièce. Les employeurs exigent souvent des faveurs sexuelles avant de renouveler les contrats et/ou de payer l'intégralité des prestations qui leur sont dues.

Le travail des enfants est également fréquent dans les zones rurales; l'agriculture est en effet le secteur qui y a le plus recours. Selon les dernières estimations de l'OIT, 60 pour cent des cas de travail des enfants se produisent dans l'agriculture,

² Rapport du BIT 2008, « Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté »

signifiant que 132 millions de filles et de garçons de 5 à 14 ans travaillent dans cette filière, souvent à des tâches dangereuses pour leur santé et/ou qui les empêchent de suivre un enseignement.

Il faut remédier efficacement à l'important déficit de travail décent pour les femmes et les hommes dans le secteur rural, et y éradiquer le travail des enfants grâce à des programmes et des politiques d'emploi rural et de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, garantir un accès à la protection sociale aux travailleurs ruraux doit être une priorité. Il s'agit d'une étape importante vers la formalisation de leur situation de travail. La Commission de la condition de la femme des Nations Unies doit soutenir les conclusions de la discussion générale de l'Organisation internationale du Travail sur la protection sociale qui a eu lieu lors de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, ainsi que le rapport de Michelle Bachelet: *Social Protection Floor for a Fair and Inclusive Globalization* (Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et intégratrice). Les gouvernements doivent instaurer des socles de protection sociale – avec le soutien technique de l'OIT – afin de veiller à une couverture efficace des travailleuses rurales. Le rôle des partenaires sociaux est essentiel dans la mise en place de tels socles pour les femmes qui travaillent dans le secteur rural.

Émanciper les femmes des milieux ruraux grâce aux investissements publics

Les privatisations et la diminution du rôle de l'État dans la vie économique ont eu des conséquences particulièrement graves pour la vie des femmes en zones rurales. En raison de leurs rôles spécifiques de production et de reproduction, et de leur position au sein de la société, les femmes rurales ont été parmi les plus durement touchées par les réductions des dépenses sociales, lorsque des coûts importants n'ont plus été supportés par l'État, mais bien par les ménages.

Il n'existe que peu de zones rurales où la demande de services, que ce soit dans le domaine de la santé et des soins – y compris pour la prévention et le traitement du VIH et du sida –, de l'eau, de l'assainissement, des transports et de l'approvisionnement en énergie, est actuellement satisfaite. C'est pourquoi en milieu rural, les femmes ont été forcées d'accepter une charge croissante de tâches non rémunérées (soins, obtention de nourriture, puiser de l'eau et ramasser du petit bois pour le feu, etc.). Une étude de la Banque mondiale a montré que les femmes vivant dans les zones rurales africaines passaient 65 pour cent de leur temps à se déplacer à pied.

Les études révèlent que les femmes travaillent 12 à 13 heures par semaine en plus que les hommes. Des améliorations des infrastructures en zones rurales, comme des accès abordables à de l'eau salubre, des installations d'assainissement et d'approvisionnement en énergie proches des foyers, ainsi que des moyens de transport accessibles et à bon compte pourraient grandement améliorer le « manque de temps » des femmes rurales.

La fourniture de services publics dans les zones rurales est aussi un facteur essentiel de création d'emplois de qualité pour les hommes et les femmes, et est essentielle au développement rural et à l'extension de la protection sociale qui reste inexistante ou inadaptée en milieu rural.

Il a été noté dans le Consensus de Monterrey que des investissements dans les infrastructures économiques et sociales fondamentales, dans les services sociaux et dans la protection sociale, en ce compris l'éducation, la santé, la nutrition, le logement et les programmes de sécurité sociale, qui tiennent compte de la dimension du genre et qui intègrent complètement le secteur rural, étaient vitaux pour permettre aux populations de s'adapter aux nouvelles conditions et possibilités économiques, et d'en bénéficier.

Le projet des Nations Unies pour le Millénaire souligne combien il est important d'étendre l'accès des zones rurales aux services publics et aux infrastructures essentiels dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'éducation: la clé de l'émancipation des filles et des femmes en milieu rural

Tout le monde s'accorde à dire que l'émancipation économique et politique des femmes et des filles grâce à l'éducation est une clé du développement. L'éducation des femmes et des filles est, entre autres, le moyen le plus efficace d'éliminer le travail des enfants, le meilleur remède contre le mariage d'enfants et la solution optimale pour améliorer la santé maternelle.

Outre les avantages évidents de l'éducation, les données révèlent que les filles particulièrement pauvres des zones rurales et issues de minorités ethniques ou de groupes indigènes ont les plus faibles taux d'éducation et d'alphabétisation: l'environnement rural aggrave les désavantages économiques et ceux liés à leur sexe, ce qui traduit l'incidence des attitudes culturelles et le déséquilibre dans la répartition des tâches ménagères. Au sein des populations autochtones, la pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe accentuent la privation d'éducation (UNESCO 2010). Au niveau mondial, deux tiers des 796 millions d'adultes analphabètes sont des femmes (UNESCO 2011).

Les femmes rurales et autochtones, et l'environnement

La vie et les moyens de subsistance des femmes rurales et autochtones sont directement menacés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la militarisation, la discrimination ethnique et religieuse, et les politiques économiques qui ne permettent plus aux petites exploitations agricoles de subsistance d'être viables.

Les femmes sont plus exposées aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et en souffrent davantage, et cette situation se répète lors d'interventions après une catastrophe. L'exclusion des femmes de la prise de décisions, leur accès limité aux ressources et le contrôle restreint qu'elles ont sur

celles-ci entravent leurs droits et, dans le cas du changement climatique, cela signifie que l'on ne tient pas compte de leur opinion dans les décisions sur la gestion de l'environnement et sur les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique alors qu'elles ont des conséquences sur le bien-être des femmes et de leur famille, de même que sur la pérennité de leur communauté. Il est donc important d'exprimer clairement le rôle essentiel et les capacités des femmes rurales et autochtones au moment de favoriser un système écologique durable.

Travailleurs domestiques dans les milieux ruraux

Des millions de femmes sont des travailleuses domestiques. Dans les zones rurales, il est courant que la femme ou la fille d'un travailleur agricole « aide » dans la maison de l'employeur. Ce travail n'est ni officiel, ni reconnu, notamment parce qu'il a lieu dans des habitations privées.

Les gouvernements ne parviennent pas à étendre à ces travailleuses domestiques les droits et les avantages dont les autres travailleuses et travailleurs bénéficient. Les fédérations syndicales internationales sont parvenues à faire adopter une nouvelle convention à l'OIT, la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (2011). En 2012, leur campagne « 12 ratifications en 2012 » visera à obtenir la ratification et la mise en place de la C189 dans 12 pays.

Conclusions

L'Internationale de l'Éducation, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics (soutenues par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes) demandent aux États participants à la cinquante-sixième session de la Commission sur la condition de la femme de:

- Veiller à ce que le concept du travail décent et la création d'emplois décents soient entièrement intégrés aux stratégies de développement rural;
- Revoir, étendre et mettre en œuvre efficacement la législation nationale relative à toutes les travailleuses rurales, y compris les travailleuses agricoles, et de ratifier et appliquer les conventions de l'Organisation internationale du Travail suivantes: C110 (plantations), C131 (salaires minima), C129 (inspection du travail - agriculture), C141 (organisations de travailleurs ruraux), C156 (travailleurs ayant des responsabilités familiales), C138 (âge minimum) et C182 (pires formes de travail des enfants), C183 (protection de la maternité), C184 (sécurité et santé dans l'agriculture) et C189 (travail domestique);
- Mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing et les

objectifs du Millénaire pour le développement (sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique et politique des femmes);

- Instaurer des socles de protection sociale avec le soutien technique de l'OIT afin de veiller à une couverture efficace des travailleuses rurales;
- Veiller systématiquement à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, à la participation des femmes et à la formulation de politiques de l'emploi sensibles au genre lors de la conception et de la mise en place de politiques, de programmes et de budgets pour le développement rural;
- Renforcer l'inspection du travail en zones rurales;
- Mettre au point des stratégies de communication novatrices afin de s'assurer que les femmes rurales ont conscience de leurs droits, surtout en matière de maternité;
- Veiller à la fourniture d'une éducation publique, gratuite et de qualité, ainsi que d'infrastructures appropriées et d'enseignants qualifiés, d'installations d'assainissement, de transports sûrs pour accroître la scolarisation et le maintien à l'école des filles et réduire le travail des enfants. Des mesures incitant les familles à envoyer leurs filles à l'école, des programmes et des livres sensibles au genre, des possibilités de poursuivre l'éducation et la formation, et un accès et une entrée sur le marché du travail font la différence;
- Prévoir des mesures d'incitation pour les enseignantes qualifiées des zones rurales et isolées, et en adopter d'autres pour garantir leur sécurité;
- Concevoir des possibilités d'enseignement et de formation professionnels de même que des qualifications professionnelles dans les milieux ruraux, et les associer à des mesures de promotion de l'emploi; il est en effet reconnu qu'il existe un lien entre l'emploi rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire; et
- Établir des processus de consultation invitant au dialogue social avec les syndicats. Créer des possibilités pour les femmes rurales de participer intégralement et effectivement aux processus de prise de décision, en ce compris la planification du développement.